

# ENTRETIEN DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

## **CONTEXTE D'INTERVENTION**

---

Les entretiens de soutien psychologique individuel sont des actions d'écoute et d'accompagnement des personnes, réalisés en face-à-face par des psychologues du travail. Ils peuvent être mis en place dans le cadre d'un contexte particulièrement difficile (fermeture de site, licenciement, etc.) ou en lien avec un évènement non traumatique mais ayant déstabilisé certains salariés de l'entreprise.

A la différence de la psychothérapie, nos Psychologues du travail se focalisent sur la problématique de la personne et son solutionnement, plutôt que sur le passé et l'analyse des causes.

Les entretiens de soutien sont dispensés dans nos locaux LFC Humain ou sur le site de l'entreprise, dans le cadre de permanences psychologiques ou ponctuellement.

La confidentialité des propos et le volontariat en constituent les principes de base. Ils sont mis en place en lien avec les instances compétentes (Médecine du travail, CSSCT...).

## **OBJECTIFS ET CONTENUS**

---

- Permettre à la personne d'exposer et d'analyser ses difficultés, la situation vécue
- L'aider à identifier ses ressources personnelles et professionnelles
- Travailler sur l'estime de soi
- Elaborer des pistes d'action pour redevenir acteur de son parcours personnel et / ou professionnel
- Se projeter plus sereinement dans l'avenir

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

---

Entretiens menés selon le principe de neutralité et d'écoute active.

L'entretien de soutien psychologique n'est pas une thérapie, et ne peut se substituer à un accompagnement médical. Dans le cas de situations graves, le psychologue référent orientera vers les structures compétentes.

*Nos psychologues sont tenus au secret professionnel et respectent le code de déontologie des psychologues.*